



DROITS DES FEMMES

Liberté, égalité, amour

Reconnue par l'Organisation des Nations unies depuis 1977, le 8 mars est la Journée internationale des droits des femmes. A Fleury, le mois de mars en entier sera consacré à la promotion des valeurs d'égalité entre femmes et hommes, un sujet que nous proposons d'aborder depuis bientôt trois ans le service Culture, Vie locale et associative. Cette année, le prisme des inégalités sera passé au vitriol de l'amour, en lien avec le thème de la saison artistique 2014-2015. Après les violences conjugales en 2013 et les stéréotypes hommes-femmes l'an dernier, l'amour, un sujet futile ? Bien au contraire... Le droit à l'amour n'est pas universel comme nous le prouve trop souvent l'actualité internationale : mariages forcés, excisions, enlèvements et viols... chaque jour des milliers de femmes dans le monde sont victimes de la violence et de la barbarie. Plus près de nous, la violence et les inégalités sont-elles pour autant absentes du couple ? Femmes ou hommes, sommes-nous tous égaux face à l'amour ? Pas si sûr... Une exposition dans toute la ville nous invite à réfléchir à ces questions : un parcours fléché de l'amour, sans stop ni sens interdit ! ■





► ? LIBERTÉ - ÉGALITÉ - AMOUR !

Le 18 mai 2013, était promulguée la loi dite du “mariage pour tous”. La France est ainsi le 9^e pays européen et le 14^e pays dans le monde à autoriser le mariage entre personnes de même sexe. Une loi qui a suscité de fortes mobilisations, provoquant la colère des uns et l’adhésion des autres. Cinquante ans auparavant, la légalisation de l’avortement (voir page 16) et de la contraception avait elle aussi déclenché des débats passionnés. Lorsqu’on parle d’amour, on parle donc aussi de nos libertés, de nos droits et de choix de société. L’amour est un fait social, encadré par les “représentations” ou les images construites depuis notre plus tendre enfance. Qu’il s’agisse du mariage ou de la sexualité, l’amour est d’ailleurs régi par des lois et des règles. Enfin, l’amour n’est pas universel. D’un pays à l’autre, d’une époque à une autre, les conceptions autorisées de l’amour évoluent et

sont plus ou moins protectrices ou émancipatrices pour les hommes et les femmes. De ce point de vue, qu’en est-il aujourd’hui de l’amour et des droits des femmes ?

Les droits d’aimer

Le premier droit pour les femmes – et les hommes –, en matière d’amour, c’est tout simplement **le droit d’aimer**. Aimer qui l’on veut : personnes de même sexe ou de sexe opposé, de même origine (nationalité, culture, catégorie sociale) ou non. C’est sur cette conception que se fonde actuellement la conception légale du mariage en France. Mais cette notion n’a pas toujours existé. Sur la question, les philosophes des Lumières étaient partagés : Voltaire, le chantre de l’amour libre, Rousseau défendant le modèle du couple fidèle par devoir. Il faut attendre 1880 pour que triomphe dans les textes le mariage d’amour, avec choix mutuel

des conjoints. Aujourd’hui, selon l’art. 146 du Code civil, “il n’y a pas de mariage lorsqu’il n’y a point de consentement”, et la loi dit qu’il faut avoir 18 ans pour se marier. Le mariage forcé est considéré comme un viol et passible de 20 ans de réclusion criminelle.

Le droit des femmes en matière d’amour, c’est d’ailleurs aussi **le droit de ne pas se marier**, de vivre seule ou en couple, d’avoir ou non des enfants. Partenaires indissociables de l’amour, le désir et la sexualité véhiculent également toute une série de questions et de revendications. **Comment disposer librement de son corps** et vivre une sexualité épanouie ? Comment se protéger ? Se prémunir d’une grossesse non souhaitée, mais aussi se protéger contre le virus du sida ? L’accès à la contraception et l’usage du préservatif, notamment du préservatif féminin, ont amélioré l’autonomie des femmes sur ces

EN BREF

REPÈRES

L’amour en chiffres

- **17,6 ans** : l’âge moyen du 1^{er} rapport sexuel pour les filles (17,4 pour les garçons).
- **241 000** : nombre de mariages en France en 2014.
- **4 heures** : durée d’action d’un préservatif féminin.
- **+ 1h46mn** : temps supplémentaire consacré chaque jour aux tâches ménagères par les femmes en comparaison avec les hommes.
- **1990** : retrait de l’homosexualité de la liste des maladies mentales.

DIFFÉRENCE ET TOLÉRANCE

Le centre de loisirs sélectionné

Dans le cadre de la Journée des droits de l’enfant en novembre dernier, le centre de loisirs La Ferme avait présenté deux affiches réalisées par les enfants pour le concours “Agis pour tes droits !” organisé par la fédération Les Francas. L’une d’entre elles, sur le thème de la tolérance et de la différence, est lauréate du concours. Bravo aux enfants !





points, même si des freins sociaux ou culturels limitent leur utilisation.

Dans nombre de pays, les femmes ont encore de nombreux droits à conquérir dans ces domaines, et sont confrontées à un fort contrôle social (contrôle de la virginité, de la "réputation", crimes d'honneur dans les cas les plus violents) ou physique, comme la pratique de l'excision, dont sont encore victimes deux millions de fillettes chaque année dans le monde.

Mais si les femmes ont droit à une sexualité libre et épanouie, elles doivent aussi avoir le droit de dire non. Non à un rapport sexuel, y compris lorsqu'il a lieu au sein du mariage. Le viol conjugal est à ce titre clairement puni par la loi.

Enfin, le droit à l'amour, c'est aussi le droit à l'égalité dans le couple. Or, dans ce domaine, on est encore bien loin de l'égalité entre hommes et femmes, y compris dans les sociétés

occidentales. Quand les femmes consacrent aujourd'hui en moyenne trois heures par jour aux tâches ménagères (ménage, cuisine, linge, courses), les hommes n'en assument qu'1h14!

Des messages d'amour dans la ville

Pour réfléchir et nous faire réfléchir ensemble à ces questions, douze étudiants en graphisme de l'EMI*, sous la houlette du graphiste Arnaud Corbin, ont préparé une exposition urbaine, sous forme de panneaux signalétiques. Des élèves de la Réussite éducative participent également à ce projet. Ils créeront leurs propres images, avec leurs points de vue personnels. Durant tout le mois de mars, la commune sera ainsi parsemée d'images et messages d'amour...

"Interdit en amour", "danger! amour" "amour, sens obligatoire"... une cen-

taine de panneaux et une série de treize affiches orneront les carrefours de notre ville. On y retrouvera pêle-mêle des séries d'affirmations à la manière de René Magritte - "ceci est une jupe, ceci n'est pas une invitation", "ceci est un spray ménager, ceci n'est pas un loisir féminin"-; ou encore des associations de mots: amour = latex? / amour = chaussettes sales? Une exposition en forme de questionnements qui trouvera son prolongement dans un site internet, des animations vidéo et un livret pédagogique.

Du reggae au féminin

Le 7 mars, veille de la journée des droits des femmes, la salle Malraux accueillera la chanteuse reggae hip-hop Sista Jahan (voir ci-dessous). Essonniennaise d'origine martiniquaise, elle fait partie des quelques groupes féminins qui émergent de la scène musicale locale. Un phénomène assez rare pour être encouragé tant l'histoire du reggae retient peu de noms d'artistes femmes. Si les Queens du dance-hall ont toujours été présentes dans l'industrie musicale jamaïcaine, elles ont eu du mal à tirer leur épingle du jeu face au phénomène Bob Marley et resteront à jamais les choristes et surtout les femmes, ou les sœurs des hommes. Depuis quelques années, on observe une montée du "girl power": les nouvelles princesses du reggae n'hésitent plus à dénoncer le machisme et à répondre aux chansons parfois misogynes de leurs homologues masculins... à l'image de Sista Jahan, une artiste à découvrir le 7 mars! ■

* École des métiers de l'information.

7 MARS - 20H30 - SALLE MALRAUX

Un concert 100% féminin

Une voix suave, de jolies mélodies, une personnalité généreuse...

Sista Jahan, artiste essonniennaise aux paroles et discours engagés, nous offre une soirée spéciale dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, avec des surprises et des invitées : The Jailers, un autre groupe de "filles" issu des ateliers pop-rock du Cma partagera la scène avec la chanteuse reggae.*

Et pour cette soirée dédiée à la gente féminine, DJ Dipiz prépare une sélection de titres "spécial musiciennes et chanteuses". Un concert à ne pas manquer, qui met les artistes femmes à l'honneur.

A cette occasion, douze animations courtes, réalisées par les graphistes de l'Emi à partir des images de l'exposition "LIBERTÉ - ÉGALITÉ - AMOUR", seront aussi projetées sur un grand écran, sur le parvis.

Rens. : CVL - 01 69 46 72 09.





JONCS-MARINS

Des femmes pour la liberté

Aux côtés de la philosophe Hannah Arendt et de l'écrivain Anaïs Nin, deux grandes figures féminines ont rejoint la liste des noms de rues des Joncs-Marins. Le conseil municipal du 15 décembre a baptisé officiellement les voies douces du quartier du nom de deux femmes fortes : Simone Veil et Danielle Mitterrand.

Simone Veil, de l'horreur des camps à la cause des femmes

Née à Nice le 13 juillet 1927, la petite Simone Jacob voit très tôt sa vie bouleversée par les événements historiques. La crise de 1929 plonge sa famille et son père, architecte, dans les difficultés financières, avant que n'éclate, dix ans plus tard, la Deuxième Guerre mondiale. A 17 ans à peine, en 1944, Simone est arrêtée par la Gestapo. Elle transite par le camp de Drancy avant d'être déportée avec sa mère et sa sœur Madeleine à Auschwitz. Puis elle est transférée successivement à Bobrek, près de Birkenau et au camp de Bergen-Belsen. Sa mère y meurt du typhus en 1945 tandis que sa sœur, atteinte elle-aussi, est sauvée de justesse grâce à l'arrivée des alliés.

De retour en France en mai 1945, Simone Jacob s'inscrit à la faculté de droit et à l'Institut d'études politiques de Paris, où elle rencontre Antoine Veil, qu'elle épouse en 1946. Puis elle passe avec succès le concours de la magistrature et occupe un poste de haut fonctionnaire dans l'administration pénitentiaire au ministère de la Justice. En 1970, elle devient secrétaire général du Conseil supérieur de la magistrature.

Engagée en politique, Simone Veil est nommée ministre de la Santé sous Valéry Giscard d'Estaing. En novembre 1974, c'est dans une atmosphère passionnée que Simone Veil va présenter au Parlement le projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse. Réclamée par les mouvements féministes, (le MLF notamment), la

loi, soutenue par l'opinion publique, se heurte à la résistance de l'extrême-droite et d'une partie de la droite parlementaire. Menacée, insultée, Simone Veil parviendra à faire voter la loi au terme de quatre jours de débat, notamment grâce au soutien des députés de gauche. La loi Veil légalisant l'avortement entrera en vigueur le 17 janvier 1975.

"Liberté, égalité, fraternité"

Simone Veil oriente sa carrière politique vers les bancs de l'Europe en devenant présidente du Parlement européen de 1979 à 1982. De nouveau ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville en 1993 dans le gouvernement Balladur, elle intègre ensuite le Conseil constitutionnel jusqu'en 2007, avant de se retirer progressivement de la vie politique. Le 20 novembre 2008, Simone Veil est élue membre de l'Académie française. Sur son épée d'Immortelle, est gravé son numéro de matricule à Auschwitz et les devises de la République française et de l'Union européenne: "Liberté, égalité, fraternité" et "Unis dans la diversité".

Danielle Mitterrand, le combat pour les libertés

Née en 1924 d'une mère institutrice et d'un père principal de collège, tous deux laïcs et républicains, Danielle Mitterrand s'engage dès l'âge de 17 ans dans la résistance. La sœur aînée de Danielle, Christine Gouze, lui présente "François Morland" (nom de code de François Mitterrand,

au début de 1944). Alors que celui-ci anime un réseau parisien, il doit fuir vers la Bourgogne. C'est Danielle qui l'aide, à bord du train, où elle accepte de jouer l'amoureuse transie pour tromper la vigilance de la Gestapo. Arrivés à destination, la réalité prend le pas sur l'artifice et ils se fiancent. Elle l'épouse après la Libération, le 28 octobre 1944. Elle sera ensuite à ses côtés lors de chaque campagne: lorsqu'il devient député en 1946 puis lors des élections présidentielles de 1965 et de 1981. Devenue "première dame de France", Danielle Mitterrand se plie certes aux protocoles mais n'entend pas jouer un rôle de "potiche". Ses prises de position politiques et humanitaires, très ancrées à gauche, mettent quelquefois François Mitterrand dans des situations diplomatiques délicates. En 1986, Danielle Mitterrand crée la fondation France Libertés, pour répondre aux appels de détresse de femmes et d'hommes démunis et opprimés. L'association soutient le peuple tibétain et la lutte contre l'Apartheid en Afrique du Sud. Elle est l'une des premières à prendre conscience du fléau du sida. Elle prend aussi position en faveur des indépendantistes Sahraouis, des Kurdes et des peuples indiens d'Amérique latine. Danielle Mitterrand, qui présidera la fondation jusqu'à sa mort en 2011, explique son action en ces termes: "France Libertés (...) veut résister à l'oppression économique et politique internationale et aider à construire un monde solidaire et pacifique." ■